Il en est de même à l'école des Jésuites, à rue de Madrid. Wladimiroff a passé ensuite par le lycée Janson de Sailly et par le petit séminaire de la rue Notre-Dame-des-Champs.

« Après vous (les fait choisir comme témoins, ajoute le président, vous entrez, au mois de juin 1888, comme pensionnaire dans une institution de Saint-Cyr-sur-Loire, près de Tours. Les professeurs remarquent que vos goûts vous entraînent manifestement vers le plaisir. »

L'accusé ne dit mot.

« Enfin, du 1er novembre 1889 jusqu'à cette habitation où, lisons-nous page 1.190 fr. de dettes qu'il n'ont jamais été payées. Cet acte de piété prouve que votre famille était, à ce moment déjà, dans un état de gêne très prononcé.

« Enfin, du 1er février 1890 jusqu'à ce jour, vous avez tenté de toucher la générosité de la jeune femme en lui avouant, hardiement que vous n'étiez pas riche, en vous faisant de savantes protestations d'amour, à l'occasion calculée de votre indigence et de votre pauvreté, vous avez pu acquérir rapidement une conquête d'autant plus facile que vous avez pour elle l'imagination trop ardente de Mme Dida et sa raison très affaiblie. En conséquence, vous lui demandez si vous, et Mme Dida, de retour chez son père, lui décrire tout ce qu'elle a reçu le « coup de foudre » et qu'elle vit qu'avant peu vous vous épouserez.

Mme Dida, ajoute le président, avait contracté l'habitude de se faire des piqûres de morphine, ce qui n'avait pas pour vous produire chez elle des troubles cérébraux.

Par deux fois, elle avait dû rentrer dans une maison de santé. Des voyages dans le Midi lui avaient été prescrits. C'est au retour d'Arcachon, où elle avait passé de longs mois en quête de guérison bien lente à venir, qu'elle fit votre rencontre, et le 10 août, fort de l'engagement que vous avez obtenu d'elle, vous vous présente à l'éveil chez M. et Mme Lagois, et vous leur adressez votre demande en mariage.

R. — Elle fut accepte immédiatement.

D. — Oui, l'impression que vous produisiez chez M. Magois ne fut pas mauvaise. Disons à dire que vous avez été agréé immédiatement, celà n'est pas exact. Il ne faut pas que de vraisemblance violente de sa fille pour laquelle il éprouve d'une grande indulgence. Vous fûtes donc plutôt subi qu'agréé, et ce ne fut pas sans une certaine répugnance et sans de graves appréhensions que cette honorable famille vous fit fréquenter chez elle.

R. — M. Magois m'autorisa à faire les visites d'usage (Rires).

D. — Soit! De leur sorte que, malgré l'existence de deux enfants issus du mariage de Mme Dida, c'était à tous les points de vue un mariage très avantageux, et la question d'intérêt vous comportait tellement que vous demandiez un jour à M. Magois quels avantages vous seraient faits.

L'accusé (vivement). — Je préfère ne rien répondre à ceci: car si j'avais été assez coquin pour prononcer de semblables paroles, M. Magois n'aurait pas dû continuer ses relations avec moi, et Mme Dida ne m'aurait-elle pas jeté à la porte? Et tous ces, c'est ce que j'aurais mérité. (Mouvement).

D. — Mais vos parents n'ont pas donné facilement leur consentement à ce mariage. Aussi avez-vous dû, un jour, à Mme Dida, en jouant de votre mère: « Faites-lui une concession, et elle donnera son consentement. »

R. — C'est fini! Je reprouve ce propos-là avec indignation.

D. — Bien! Mais cette indignation est-elle justifiée? Je ne le crois pas.

Le président donne alors lecture d'une lettre de M. Wladimiroff père demandant qu'une rente de 6.000 fr. — garantie par une hypothèque, fût faite à la mère de l'accusé, sinon pas de mariage concu! (Rires.)

Le président reproche en suite à l'accusé d'avoir compromis sa fiancée en la faisant demander dans des réunions publiques telles que le Moulin-Rouge, le Chat Noir.

Wladimiroff répond:

« J'avais donné mon cœur à Mme Dida, je lui avais offert mon nom, rien ne saurait, elle pourrait donc sortir avec moi, sans crainte de se compromettre »

Le président ajoute: Et c'est pour éviter de compromettre Mme Dida que vous vous êtes mis à l'abri dans l'établissement du docteur Kelser à Paris, pour y suivre un traitement hydrothérapique. Mais vous y passez vos soirées, nous avons qui trouvé, dans une chambre. Votre attitude dans cette maison fut même si scandaleuse qu'on dut vous inviter à ne plus y paraître le jour. Vous vous mettiez à la porte, la directrice de l'établissement vous dit même cet « On ne sait pas l'eau qu'on veut boire. » (Mouvement).

Plus tard, Mme Dida ayant réintégré le domicile paternel, M. Magois prévint la famille des intentions discrètes du baron, en présence de Clary, la femme de chambre.

Dès le 15 août, vous prenez un appartement dans la maison même de M. Magois et cela, sous le prétexte d'une indisposition légère. Vous visitez votre fiancée à votre fenêtre. Le 17 août, ayant pénétré dans la chambre de Mme Dida, vous n'en êtes sorti qu'après qu'elle fut devenue votre maîtresse.

Enfin, vous en venez rapidement à vivre à ses dépens, et c'est vous comptez que vous dépenses l'argent qu'elle vous remet. Cela d'ailleurs ne vous empêche pas de vous montrer violent et brutal envers elle, sous prétexte de jalousie.

L'accusé reconnaît, en effet, avoir violenté un jour sa maîtresse.

Alors, dit le président, Mme Dida, éclairée par son père, est amenée à reconnaître elle-même que ce mariage est impossible.

Cependant, guidée par un reste d'amour et de pitié, effrayée aussi par les projets de suicide que vous manifestez bruyamment, elle hésite à briser le dénouement.

Avec mille précautions, on vous décide, le 25 septembre, à vous retirer quelques jours à Jurisy, sous prétexte de vous imposer un temps d'épreuves avant le mariage. Vous partez: mais, dès votre arrivée, comme vous ne voyez pas votre fiancée sur le véritable ainsi de ce coup déguisé, vous écrivez à M. Magois la lettre suivante:

« Cher monsieur,

« Soyez persuadé, Mme Magois et vous, que l'honneur et le bonheur de votre chère épouse ne sont aussi précieux qu'à vous et que je ne fera rien qui ne soit dicté par mes sentiments d'honnête homme et par l'affection que je porte à votre fille.

« Vous devez donc être définitivement rassurés comme absolument sur moi.

« Veuillez agréer, cher monsieur et chère madame, l'expression de mes sentiments affectueux et bien dévoués. »

« Signé: de Wladimiroff.

**Audition des témoins**

L'interrogatoire terminé, M. le président procède à l'interrogatoire des témoins. Le premier entendu est M. Magois, le père de la victime qui raconte les projets matrimoniaux de Wladimiroff et de sa fille, auxquels il ne consentit qu'avec une grande répugnance.

M. Magois se trouvant indisposé, la suite de sa déposition est renvoyée à demain.

L'audience est levée à 6 h. 45.

LE

# Crime d'Ascq

La journée d'hier n'a pas eu grande importance.

M. le juge d'instruction avait mandé en son cabinet M. Delfrennes, le sonneur, le *magister*, comme on le nomme à Ascq, pour le confronter avec les deux prisonniers et tenter la reconnaissance du Nord-Ouest, si possible, celui qui, ainsi que nos lecteurs se le rappelle, avait interpellé M. Delfrennes, lorsqu'il se rendait à l'église pour sonner l'Angelus du matin.

Comme c'était à présumer, le témoin: n'a pu se prononcer, le temps étant encore trop noir pour lui avoir permis de distinguer son interlocuteur.

Concernant le fiscoucier qui a servi à l'ouverture de la persienne du presbytère, on de nos compères nul ne doute l'emploi de cet instrument par les malfaiteurs actuellement sous les verrous. Cette réflexion nous avant pour jacinne, nous avons voulu en avoir le cœur net.

Or, il résulte des renseignements que nous avons pris, que les personnes et fenêtres du presbytère d'Ascq, étant très anciennes, ne sont pas pourvues des fermeures en forme de crics, utilisés actuellement dans toutes les constructions.

Et simple verrou plat et une « targette » dans le haut tiennent ces issues fermées, pour détacher la targette du haut, l'instrument le plus convenable pour les voleurs était certainement le fiscoucier, ou servant à ouvrir en demi-lune qu'il a à l'une de ses extrémités. Rien de surprenant alors que les assassins, s'étant rendus compte de cet état de choses, se soient munis de cette préparation.

## UNE NOUVELLE VOIE FERRÉE

**De Bergues à Hazebrouck**

Dans la séance de mardi, la Chambre des députés a adopté le projet de loi déclarant d'utilité publique l'établissement, dans le département du Nord, d'un chemin de fer d'intérêt local à voie de 1 mètre de largeur entre les bords intérieurs des rails, de Bergues à Hazebrouck avec embranchement de Bergues à Dunkerque.

Le département du Nord est autorisé à pourvoir à l'exécution de la ligne dont il s'agit, comme chemin de fer d'intérêt local, sous les dispositions de la loi du 11 juin 1880 et conformément aux clauses et conditions de la convention passée, le 19 mai 1890, entre le préfet du Nord, d'une part, et le sieur Albert Lambert, d'autre part, ainsi que le cahier des charges annexé à ladite convention.

Le maximum du capital de premier établissement du chemin de fer désigné à l'article 1er est fixé à 60.000 fr. par kilomètre, sans que la longueur à laquelle ce maximum s'applique puisse excéder 41 kilomètres et y compris les frais de constitution du capital-actions et d'émission des obligations, lesquels ne seront admis en compte que jusqu'à concurrence de 6 pour cent du montant du capital.

Il est approuvé le traité passé le 1er mai 1890 entre la compagnie du chemin de fer du Nord et le sieur Alfred Lambert.

— Autorisation d'émission d'obligations ne sera par le concessionnaire de la ligne de Bergues à Hazebrouck, soit pour la construction, soit pour l'exploitation de cette ligne.

# CHRONIQUE RÉGIONALE

**Charité! charité!** — Si terrible déjà, la misère devient de jour en jour plus terrible encore.

Les souffrances que la durée de ce froid sibérien inflige à tous les besogneux deviennent intolérables!...

Que chacun donne aux œuvres qui lui plaisent! Qu'on donne, n'importe qui, à n'importe quoi!.... Mais, pour Dieu! qu'on donne, sans tarder et largement!

Que tous ceux qui ont de quoi se couvrir, se nourrir, se loger, se nourrir, fassent la part, si petite qu'elle soit, de ceux qui n'ont rien ou pas assez!

C'est aujourd'hui un devoir!

**Nos représentants.** — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais, dans les scrutins de la séance de mardi:

1° Sur le projet de loi tentant à ouvrir au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1891, un crédit extraordinaire de 4 millions de francs pour secours aux populations des campagnes: tous ont voté *pour*, sauf M. *de Freycheville*, qui s'est abstenu.

La Chambre a adopté.

2° Sur l'ordre du jour pur et simple (interpellation de M. Camille Dreyfus sur le nouchanflage des wagons de diverses compagnies de chemin de fer; tous ont voté contre, sauf MM. Henri Prouvost, Lemire, Cuvinot, Lepanien et Ribot qui ont voté pour: MM. Achille Adam, *Bron*, Haynaut et *Sivot* qui se sont abstenus.

La Chambre n'a pas adopté.

3° Sur la priorité de l'ordre du jour de M. Camille Dreyfus, tous ont voté contre, sauf MM. *de Freycinet*, *Dalon*, *de Monzie*, *Hubert*, *Emile Moreau*, *Pichon* et *Thellier de Poncheville*, qui ont voté *pour*; MM. Bergeron, Bouchez, Hayrault, *Michel Zévaès*, *Ménard* et *Warnin*, qui se sont abstenus: MM. Georges Graux, Jounart, *Le Gavrian*, *Pierre Legendre*, *des Rotours* et Taillandier, qui étaient rentrés à la commission des douanes.

La Chambre n'a pas adopté.

**Les retards des trains.** — Les chaudes de neiges qui sont tombées dans la soirée et la nuit de mardi à mercredi a produit une grande perturbation dans le service des trains.

A Lille, le train de Valenciennes qui doit entrer en gare à 8 h. 56 du matin, est arrivé avec 20 minutes de retard; ceux qui arrivent à 10 h. 05 et 11 h. 30 sont entrés en gare avec 45 et 20 minutes de retard; le train de Lens de 7 h. 38 est arrivé avec un retard de 22 minutes; celui de Douai, de 8 h. 33, est arrivé 40 minutes après son heure.

Le train de Tourcoing de 10 h. 32 est arrivé à 11 h. 11; le train de Douai, de 11 heures, n'est entré en gare qu'à 11 h. 30; les trains venant de Tourcoing à Roubaix ont subi un retard moyen de 10 à 15 minutes.

Enfin, le soir, le train de Valenciennes qui doit arriver à 10 h. 35 a eu 30 minutes de retard, et le train de la Belgique est entré en gare à 11 h. 33, au lieu de 11 h. 03, soit avec une demi-heure de retard.

A Jeumont, le train 75, venant de Belgique, est arrivé avec 1 h. 20 de retard; le train 16 qui devait y arriver à 1 h. 31 du matin n'était pas encore signalé à 9 heures.

Notre correspondant de Bruxelles nous télégraphie:

Le service régulier des trains internationaux a été interrompu par suite des abondantes neiges tombées dans la nuit, les trains de Paris devant arriver ce matin ne sont parvenus ici que dans l'après-midi.

Dans l'intérieur du pays le plupart des trains arrivent avec des retards considérables.

**Nouvelles militaires.** — Par décision ministérielle du 28 janvier 1891, M. Laville, lieut.-col. 8e rég. d'inf. de bat. (de bat. d'abbés à Valenciennes), a été classé au 13e rég. (6e bat.).

M. Perpignant, lieut. en 2e au 2e bat. de forts, 1e bat., a été classé au 5e bat. de forts, bat. détaché à Valenciennes.

L'*Officiel* publie en outre les tableaux d'avancement dans l'armée pour l'année 1891. Nous y relevons:

MM. Humbel, lieutenant colonel breveté du 84e de ligne à Avesnes; d'Escléhibes, breveté du 127e de ligne; Denis, du 1er de ligne et Parisot du 66 de ligne, sont proposés pour le grade de colonel.

Sont proposés pour le grade de lieutenant-colonel, MM. Le Gallo, chef de bataillon, du 73e de ligne; Mollard, du 84e; de Virieu, du 1er de ligne.

Sont proposés pour le grade de chef de bataillon MM. les capitaines: Bouchez, du 84e breveté du 48e de ligne, Magnien, du 43e, commandant de l'orphelinat Hériot; Hécart du 8e de ligne.

Sont proposés pour le grade de capitaine: MM. les lieutenants Dubus, du 43e de ligne; Romagny, du 140e; Lévi, du 1er; Moulin, du 116e; Lefebvre de Germy, du 85e; Gosé, du 110e; Brumm, du 43e; Albert, du 73e; Vandenhoïère, du 73e.

Sont proposés pour le grade de lieutenant: MM. les sous-lieutenants Blanger, du 8e de ligne; Mégeville, Bordeaux, du 16e bataillon de chasseurs à pied; Lenhardt, du 8e de ligne; Dupire, du 8e; Pastel de Coulanges, du 1er de ligne; Thonet, du 73e; Faure-Beaulieu, du 35e.

**Mouvement judiciaire.** — Viennent d'être nommés: Conseiller à la cour de Rouen, M. Bertin, conseiller à la cour d'appel de Douai. Conseiller à la cour de Douai, M. Jardel, président du tribunal de Pont-Audemer.

D'un autre côté, la démission de M. Guillemin, juge suppléant à Avesnes, est acceptée.

# Chronique locale

## ROUBAIX

**Accidents.** — Un accident s'est produit mardi soir, vers 5 h. 1/2, chez M. F. Houssel, rue des Arts.

Une ouvrière ourdisseuse, Mme Coralie Leclercq, âgée de 41 ans, demeurant rue Archimède, a été frappée par l'obscurité, est tombée dans une cave profonde de deux mètres.

Dans sa chute, elle s'est fait plusieurs blessures à la tête.

Bien que son état ne soit pas grave, il nécessitera un repos de plusieurs semaines.

— Mardi soir, vers deux heures et demie, rue Notre-Dame, le sieur Félix Debauyne, domestique, âgé de 44 ans, demeurant rue de Flandre, a glissé et s'est fracturé la jambe gauche.

Après avoir reçu les soins d'un médecin, il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

— Un grave accident s'est produit hier vers midi, chez M. Emile Roussel, teinturier-apprêteur, rue de l'Ouest.

Le sieur Henri Tetrelin, âgé de 28 ans, demeurant rue de Lille, impasse Mouton, 5, était occupé au plage des pièces mécaniques, lorsqu'il fut pris par une courroie et jeté dans le métier.

Immédiatement on arrêta ce dernier, mais il était trop tard, le malheureux avait le bras gauche et la cuisse droite fracturés.

Il a été admis à l'Hôpital. Son état est grave.

— Un ouvrier de ferme, Léopold Vanackère âgé de 55 ans, de service à la ferme Dhalluin prairie, rue des *Buddets*, est tombé d'une hauteur de trois mètres.

Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu, où l'on a constaté qu'il avait plusieurs côtes fracturées.

— Hier matin, vers onze heures, le jeune Louis Merlier, âgé de 3 ans, est tombé dans une marmite d'eau chaude et a reçu des brûlures par tout le corps.

**Prévoyants de l'Avenir.** — La réunion annuelle obligatoire aura lieu le dimanche 25 courant, à 11 heures du matin, au café du Globe.

Le renouvellement partiel du bureau et du conseil de surveillance devant avoir lieu, les sociétaires sont priés de se rendre nombreux à cette assemblée.

**Les tentative de vol de chez Wibaux-Florin.** — Le jeune Joseph Boulanger, a été, comme nous l'avons dit dans notre édition d'hier matin, admis à l'Hôtel-Dieu.

Son état n'est pas grave, mais nécessitera un repos d'une quinzaine de jours.

M. Morbot, commissaire de police du ressort, poursuit avec activité son enquête et il en résulte que, Joseph Boulanger, contrairement à ce qu'il avait dit d'abord, n'était nullement ivre lorsqu'il est allé dans les magasins de la maison Richard-Lenoir.

Quant aux trois inculpés, on croit qu'il ont passé la nuit à la planche.

Vous trouvez ci-bas leur domicile à Croix; L. Bl. Lille, demeure Grande-Rue et est veuf avec quatre enfants qui sont sous la garde de ses beaux-parents.

Sa belle-mère habite la rue de Belfort et laisse une femme avec quatre enfants.

Alfred Lemoine demeure rue Charles-Quint, il a quatre enfants et sa femme est très malade.

La police a découvert chez l'un des inculpés, une clef pleine non travaillée, dont on voyait déjà les traces du limes, ce qui prouve que des inculpés n'en sont pas à leur coup d'essai.

La lanterne ella serrure ont été portées hier au Tribunal.

La police possède d'autres renseignements qui prouvent la culpabilité des inculpés.

**Au tissage Henri Prouvost.** — Hier matin, 215 ouvriers du tissage Henri Prouvost, rue du Nouveau-Monde, se sont mis en grève, pour un différend qui a surgi entre le voiturier de pièces et un ouvrier.

Après une entente, les ouvriers ont repris leur travail.

## LE SEUL DIGNE

S'il existe un Savon fait pour la peau
C'est bien le gracieux et royal **Congo**.
Oui, blond et vêtu d'or, exhale l'ambroisie
Des chaudes élues d'Alpine ou règne Malouine.

Jean de Régnin à Victor Vaissier.

# TOURCOING

**Descente du parquet.** — Le parquet de Lille représenté par M. du Liscouët, juge d'instruction, accompagné de son greffier et d'un interprète flamand, M. Philippe, est descendu hier après-midi à Tourcoing, relativement aux vol de laines commis dans la nuit du 29 au 30 novembre dernier, chez M. Beauwens, teinturier, rue de Tourcoing, à Roubaix.

Quatre gendarmes avaient amené des inculpés: les nommés Vandenotte, Weldge et Verschure, qui ont été conduits sur les lieux.

M. le juge d'instruction a recueilli différentes dépositions de témoins.

Vers 4 heures, M. un étranger de Weldge, est un individu de la pire espèce qui a subi 30 ou 31 condamnations tant en France qu'en Belgique. Il est encore actuellement sous la coup d'une condamnation à 5 ans de prison dans son pays pour vol.

**Bienfaiteurs mai récompensés.** — Mme Gaston Tiffeau, qui tient un bar, rue de Wattrelos, est un individu de la pire espèce qui a subi 30 ou 31 condamnations tant en France qu'en Belgique. Il est encore actuellement sous le coup d'une condamnation à 5 ans de prison dans son pays pour vol.

Bienfaiteurs mal récompensés. — Mme Gaston Tiffeau, qui tient un bar, rue de Wattrelos, est un individu de la pire espèce qui a subi 30 ou 31 condamnations tant en France qu'en Belgique. Il est encore actuellement sous le coup d'une condamnation à 5 ans de prison dans son pays pour vol.

Mardi soir, cependant, la jeune fille de la défunte Joseph Wastyn pensait sur le comptoir. Le fait lui parut singulier et elle prévint aussitôt sa mère.

Cette dernière constate la disparition d'une pièce de 5 fr. Elle avait mis le matin comme encaisse une somme de 32 fr. en menue monnaie et, malgré toute la journée de vente, elle retrouva cette même somme intégralement augmentée.

Elle s'informa dans le quartier et sut que le jeune homme avait changé une pièce de 5 fr. dans un cabaret voisin. Il était mise à la recherche de Wastyn, qu'elle trouva dans un grenier. Il avoua presque aussitôt.

Plainte fut déposée et le peu reconnaissant jeune homme mis en état d'arrestation.

M. le commissaire de police du 5e arrondissement a procédé hier à son interrogatoire. Il a déclaré avoir pris 7 francs mardi.

Wastyn, interrogé sur son état-civil, disait avoir 18 ans. Or, on a su qu'il en avait 20 et comme il n'était pas inscrit sur les listes de recrutement, on a procédé d'office à cette inscription.

**Disparitions.** — Le sieur Charles Lannoy, 45 ans, marchand de charbon, demeurant rue Brun-Pain, est disparu de son domicile depuis le 16 janvier.

C'est homme est marié et père de trois enfants.

Il est vêtu d'un pardessus de drap, d'un gilet de laine, d'une casquette à polis. Teint brun, barbe chatain.

⁂

Mme Rosalie Delcour, femme Haquette, demeurant rue du Bus, a signalé à la police, la disparition depuis le 20 courant, de son fils Jules, âgé de 17 ans.

**Tapage et violences.** — Laurence F..., 35 ans, ménagère, et un de ses voisins Napoléon S..., tous deux demeurant rue du Moulin-Fagot, se sont vus dresser des contraventions pour tapage injurieux et violences légères.

**Sac d'un cabaret à Neuville.** — Dimanche soir, vers huit heures, un cabaret tenu par Mme Aurélie Glorieux, 60 ans, hameau du Risquons-Tout. Ces jeunes gens commencèrent par tracasser toutes les personnes présentes.

L'un d'eux, Désiré C..., tisserand à Tourcoing, plus agressif, s'arma de la couverture du poêle et frappa à tort et à travers dans l'étage, sur le comptoir, sur la porte dont il brisa les carreaux et un panneau.

La gendarmerie de Tourcoing a dressé des procès-verbaux.

**Neuville-en-Tourain.** — De tous côtés la chasse aux loups s'exerce pour venir en aide aux malheureux; les conseils municipaux et les Bureaux de Bienfaisance rivalisent de zèle pour soulager la misère des pauvres.

Seule peut-être dans notre Département, la commune de Neuville-en-Tourain ne fait rien en faire de cette calamité publique.

Le Conseil municipal serait heureux de se réunir pour prendre une décision, mais le Bureau de Bienfaisance, depuis plus d'un mois, il n'a pas un sou en caisse.

Malgré cette situation que M. le maire connaît bien, malgré de nombreuses démarches faites près de lui, rien ne peut le faire sortir de son incurable inertie et de son mutisme absolu.

Pendant ce temps, le froid continue, et les misères deviennent plus nombreuses et plus pressantes.


**Spasmes et Vapeurs**

Ces maladies féminines qui se manifestent par des symptômes bizarres et irréguliers, tristesse, surexcitation, défaillances, pâles couleurs, etc., doivent être attribuées à un état troublé du système nerveux, prenant sa source dans une altération du sang. Il est alors indispensable de déparer, de rafraîchir, de clarifier le sang en employant le Rob Laroche (aux jus d'herbes). Cet incomparable dépuratif végétal chasse la bile, les glaires, les humeurs, renvois aigres ou acides; supprime les mauvaises digestions, l'inappétence, les maux de tête, migraines, bouffées de chaleur au cerveau, évite ou détruit la constipation et rétablit aussi l'équilibre normal de toutes les fonctions sans lequel il n'y a pour les dames ni tranquillité, ni santé, ni beauté.

Toutes les dames doivent lire avec attention l'excellente étude sur la régénération du sang (11e édition), que M. Lechaux, pharmacien-chimiste à Bordeaux, envoie gracieusement à toutes personnes qui en feront la demande. Après l'avoir lue elles demanderont avec confiance franco 3 flacons de Rob Laroche pour 12 fr. ou 6 flacons contre 21 francs.

Dépôt à la Pharmacie du docteur Quil rue Esquermoise, 60; Fanyau; Donte et Cie; Cosane; Pharmacie centrale Gobert et Cie.— A Tourcoing: Brunean; Vanneuville. — A Valenciennes: Dechaisnel. — A Douai: Berriez. — A Maubeuge: Hurt, pharmacien, rue de Mons. Toutes pharmacies.


## WATTRELOS

**L'affaire de viol des « Trois Bouteilles »**

Nos lecteurs se souviennent de l'affaire de viol qui s'est passée il y a environ trois semaines, au hameau des « Trois Bouteilles ».

L'instruction se poursuit, elle, avec, en effet, ce dénouement qui vient d'être fait pour devant M. Legrand, juge d'instruction, M. Dumortier et sa petite fille.

**Un vol au Touquet.** — Dans la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs se sont introduits chez M. Emile Dumontier, au hameau du Touquet, et ont enlevé une somme de 12 francs qui se trouvait enfermée dans un tiroir.

## LILLE

**Accidents.** — Mardi, à 9 h. 1/2 du matin, le cheval de M. Bouchez, demeurant rue de la Madeleine, s'est abattu place de Strasbourg. Dans sa chute, l'animal a lancé le pied droit de M. Dartois, marchand de légumes à Marquette, qui a été conduit à la pharmacie de Fanyau.

— Le même jour, vers six heures du soir, deux chevaux attelés à une voiture à quatre roues, appartenant à M. Dupuis, 41, rue de Seclin, ont pris le mors aux dents, rue de l'Hôpital-Saint-Roch, et sont venus briser les vitrines du magasin de MM. Delcourt et Lourbry, rue des Sarrazins. Il n'y a eu, fort heureusement, aucun accident de personne à déplorer.

— Dans la nuit de mardi à mercredi, vers deux heures et demie du matin, M. Floris Mahieu, âgé de 40 ans, cocher de place, demeurant à Lambersart, conduisait des voyageurs, de Wambrechies à Lille, quand un passagé a nivelé, à St-Sauveur, voulant descendre de son siège pour le jeter à faux, en qui occasionna une foulure.

— Le même, quelques trois heures et demie, le cheval attelé à la voiture de M. Monlagne, de la Madeleine, et conduit par Mlle Marie Monlagne, s'est abattu sur la place de Gand. Le cheval venant arrivait la calandre de M. Vantroven d'Armentières, qui blessa le cheval tombé au pied et à la lèvre inférieure.

— Le feu. — Mardi, vers 3 heures de l'après-midi, un commencement d'incendie que quelques seaux d'eau ont suffi à éteindre s'est déclaré chez M. Victor Laisne, cabaretier, rue d'Artois.

Les dégâts couverts par une assurance sont évalués à 100 fr. environ.

**LES ESCROCS DE DUNKERQUE**

Nous avons annoncé dernièrement l'arrestation des nommés Whilair et la femme Toker, sujets anglais descendus dans un restaurant de notre ville, rue Kuinery et qui avaient déjà fait des dupes à Dunkerque et à Calais.

L'enquête ouverte sur ces personnages fait découvrir chaque jour de nouveaux méfaits.

C'est ainsi qu'on est convaincu qu'ils ont escaqué la somme de 1.000 francs à la commerçant et même réussi à obtenir 10.000 kilos de beurre d'un marchand d'Hazebrouck.

Toutes les marchandises étaient payables en traites à 90 jours.

Pendant ce temps on expédiait les denrées en Angleterre, où elles étaient vendues par des complices.

Whilair s'est fait faire un pardessus fourré de 200 fr. chez M. Blomme, rue de l'Église et sa compagne y avait choisi un magnifique manchon.

Fort heureusement M. Blomme a pu rentrer en possession de ces objets.

Il est très possible que les noms donnés plus haut soient faux.

*Extrédition.* — Le nommé Isaac Lévy, ancien caissier du Comptoir d'Escompte, qui s'était enfui en Hollande, à la suite d'un vol de 200.000 francs et dont le gouvernement avait obtenu l'extradition, a été dirigé sous escorte sur Paris où il a dû arriver hier matin à 4 heures 50.

*Affaire Mystérieuse à Bierne*

Hier matin, des ouvriers ont trouvé sur la Bègne, sorte de fossé assez large qui borde la route, le corps d'un homme gelé et dont les vêtements étaient en lambeaux.

La femme de ce dernier qui habite une maison non loin du Moodenesearstrache (chemin des assassins) en entrant chez elle avait trouvé la maison tout en désordre et les carreaux cassés.

On ne sait encore si le malheureux homme gelé a été victime d'une agression, ou s'il n'a pas été pris de vertiges et s'est noyé.

Il paraît que depuis quelques jours il donnait des signes d'aliénation mentale. La justice informe.


**PAR CES GRANDS FROIDS**

renommée l'excellent apéritif **BANYULS-TRILLES**, vin tonique, fortifiant et reconstituant, **recommandé par les célébrités médicales.**

*DANS TOUS LES CAFÉS*

Exiger la marque.


## TRIBUNE PUBLIQUE

On nous communique la lettre suivante:

**LES FOURNEAUX ÉCONOMIQUES**

Monsieur le Directeur de *L'Avenir*,

Le *Journal de Roubaix*, dans son numéro d'hier prend la défense de l'Administration municipale dans son lutente calculée pour éludier les fours aux économiques, et accuse le comité radical socialiste d'attiquer la majorité républicaine du conseil par son attitude en sujet; ce qui n'est pas vrai, car le *Journal de Roubaix* sait pertinemment que la majorité républicaine du conseil est activement jugée par la population laborieuse de notre cité. Aussi le comité radical socialiste fera de cette situation laborieuse un jeu de bascule, et activement jugée par la population laborieuse de notre cité. Aussi le comité radical socialiste fera de cette situation laborieuse un jeu de bascule, et activement jugée par la proposition du secrétaire et du président de protéger énergiquement (après avoir dit des responsabilités) contre les fournisseurs de la municipalité et quel qu'en dise le *Journal de Roubaix*, M. Dubuchy, conseiller municipal, n'avait pas à exprimer au comité que la faute en était imputable, soit à l'autorité préfectorale ou au gouvernement.

Nous avons constaté que dans la séance du 9 novembre 1888, M. le Maire de Roubaix, a communiqué au Conseil le rapport dont voici les principaux passages.

« La création de fourneaux économiques constitue un service d'assistance dont la dépense ne pourrait également figurer au budget de la ville, que sous forme d'une allocation avec affectation spéciale, accordée au bureau de bienfaisance.

« Le conseil municipal vote une somme de 20.000 fr. imputables sur les ressources disponibles à la disposition du bureau de bienfaisance et affectée spécialement aux fourneaux économiques et le bureau de bienfaisance vote le surplus.

« D'autre part, les fourneaux qui fonctionnent par les soins du bureau de bienfaisance ont l'hiver 87-88 pendant 126 jours consécutifs, fonctionné dimanche en temps utile sans doute parce que cette année-là la réunion du conseil était ajournée.

Pourquoi donc aujourd'hui l'administration n'est-elle pas arrivée à ce résultat?

« Il résulte de tout ce qui précède, lorsque qu'il ne pouvait disposer des éléments nécessaires pour les établir et d'un gouble qui ne mérite aucune discussion.

Et pour en terminer il est plaisant de voir le journal de M. Reboux faire jouer pour les besoins de la cause l'hydre de la contestation possible, mais la corde est usée et tous les gens sincères jugeront décisoire ce qui est et sera fait pour atténuer la misère avec un hiver aussi rigoureux dans notre ville ouvrière.

Quant à Reboux, son intention est de protéger dans une réunion publique.

*Le président du comité radical-socialiste:*

Ad. Coupez.

## TRIBUNAUX

*Tribunal Correctionnel de Lille*

**Condamnation du « Lillois »**

Le Tribunal a rendu hier son jugement dans le procès intenté par M. Oscar Lemaire, coutelier à Lil, au journal le *Lillois*.

Le gérant, M. Pierre Maes est condamné à six jours de prison, 50 francs d'amende et 300 francs de dommages-intérêts.

Dans le jugement, il est dit:

« Attendu que les nombreux procès du même genre intentés au *Lillois* et le ton général de la polémique, dont les auteurs se dérobent sous l'anonyme, ne recommandent pas le prévenu à l'indulgence du tribunal. »

⁂

Le procès Wosters contre le même journal est remis au 11 février, la Cour de cassation n'ayant pas encore statué sur le jugement de compétence rendu par le Tribunal correctionnel de Lille.

**Vol de volailles**

Henri Janssens, 32 ans, journalier, 3 mois de prison; Henri Mignon, 47 ans, journalier, 6 mois pour vol de volailles. Le 15 janvier dernier, dans la soirée, ils se sont introduits dans le poulailler de M. Lerico, cultivateur à Madeleine et y ont volé deux oies et une poule, le tout d'une valeur de cinquante francs.

⁂

Autres condamnations: Jean Delagrange, un mois pour vagabondage. — Marie Cleeva, 1 mois pour vol chez M. Crépy, fabricant à Lambertsart. — Gustave Maquinier, quatre mois pour infraction à un arrêté d'interdiction de séjour. — Marie Dayzance, six jours de correction pour fraude.

Me Courbet.

*Tribunal civil de Lille*

**Audience des criées**

Dans son audience d'aujourd'hui, le tribunal civil a prononcé les adjudications suivantes:

*Ville de Roubaix.* — Une propriété érigée sur 6 ares 77 centiares et 20 décimilièmes et comprenant huit maisons.

1er lot. — 3 maisons rue du Moulin, 88, 90, 92; mise à prix 10.000 francs, adjugée pour la somme de 12.700 francs.

2e lot. — Deux maisons rue du Moulin, 94 et 96, Mise à prix 7.000 francs. Adjugée pour la somme de 7.100 francs.

3e lot. — Deux maisons, rue du Moulin, dont l'une porte les numéros 94-96 et l'autre 100, à usage de boulangerie. Mise à prix, 10.000 francs. Les trois réunies adjugées pour la somme de 45.500 fr.

*Ville de Lille*, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, 1. — Une maison à usage de boulangerie. Mise à prix, 15.000 francs. Adjugée pour la somme de 25.000 francs.

*Ville de Lille*, rue Solférino, 308, une grande et belle maison à deux étages, avec sous-sol, mansarde, cour et jardin. Mise à prix 40.000 francs, adjugée pour l'somme de 41.000 fr.

*Ville d'Armentières*, à front de la rue du Fort-Molakoff, rue d'Ypres ou route d'Armentières à Houplines, une maison avec un petit jardin derrière et un magasin y attenant: mise à prix, 6.000 fr., adjugée pour la somme de 6.000 fr.


**Excursion au Carnaval de Nice.**

*(Voyez l'annonce à la 3e page.)*

**ULTIMATUM**

Je ne me marierai, quoiqu'en dise et qu'en fasse, Disait la jeune fille à sa mère un jour,
Que si dans la corbeille on place
Du **Silkade** les Savons cachetaux.

Dépôts taire à Roubaix:
DUHEM-MERCIER, 27, Grande-Rue.
EN VENTE PARTOUT
2571 Fabricant, Félix EYDOUX, Marseille.

**Massage!!!**

JEAN AIRENTI (de NICE)
MASSEUR-SPÉCIALISTE
autorisé
TRAITEMENT des MALADIES suivantes
Rhumatismes. — Goutte. — Foulures. — Entorses. — Paralysie. — Raideurs. — Courbature. — Lumbago. — Maladie de foie. — Névralgie. — Constipation. — Obésité. — Arthrites. — Dilatation de l'estomac. — Gaxation. — Epanchements. — Sinovie. — Migraine. — Athrophie. — Ankylose. — Phlébite. — Varicocèle. — Anémie. — Grippe. — Crampes de toutes espèces. — Sciatique. — Pose d'électrophores.

*GYMNASTIQUE MÉDICALE*

Visible de 1 à 5 heures. — Se rend à domicile.

*S'adresser rue du Grand-Chemin, 57, à ROUBAIX.*

NOTA. — Il a de nombreux certificats de notabilités médicales tout à la disposition du public.

Traite les indigents gratuitement.

Prends des pensionnaires au traitement. 2199


## Nouvelles à la Main

Le grand cousin Ernest demande à sa petite cousine si elle veut de lui pour mari.

— Oh! Je ne sais pas encore.

Puis, après un moment de réflexion:

— Oh! bien, non; je t'aime bien, mais si je me marierais à présent, je n'aurais que sept ans, de plus que mes enfants et ils ne m'obéiraient pas.

⁂

L'histoire arrangée:

Philippe de Comines faisait tiraillement quelques observations à Louis XI, à propos de certains arrêts, peut-être un peu sévères.

— Mes sujets clabauderont un peu, répondit le Roi. Mais l'histoire dira que j'ai été le précurse